

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 février 2019

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mme Maryse COUILLARD, Maire.

Convocation : 22 février 2019

Présents : Mme Maryse COUILLARD Mme Corinne CHOTTIN, Mme Lucie CABALLERO, M. Jérémy CHAUSSEPIED, M. Olivier CHOTTIN, M. MATICHARD Yves, M. THIRIET Bertrand.

Absents excusés : M. Frédéric THENON, M. Romain PETITPAS.

Absents non excusés : Mme CHAMPBERTAULT Céline

Secrétaire de séance : Mme CABALLERO Lucie

Pouvoir :

Monsieur Romain PETITPAS donne son pouvoir à Madame Maryse COUILLARD
Monsieur Frédéric THENON donne son pouvoir à Madame Corinne CHOTTIN

ORDRE DU JOUR

- *Compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2019*
- *Suivi des questions traitées*

- Modification de la liste des adhérents au SIEL
- Marché de Travaux du Parc Municipal
- Vote des subventions aux associations
- Proposition de restauration des registres paroissiaux
- Devis haie de lauriers SNCF
- Devis traitement charpente bâtiment communal
- Prestation de gestion des archives communales
- Ecole
- Orientations budgétaires
- Propositions animation musicale du 7 juillet 2019

- *Informations diverses*
- *Questions diverses*

Compte-rendu de la réunion de Conseil du 31 janvier 2019 :

Approbation du compte-rendu sans remarque.

Travaux rue Bretonneau :

L'entreprise « Les Artisans Paysagistes » est intervenue pour effectuer un regarnissage des surfaces engazonnées et recharger les pieds des bancs et ornières en terre végétale amendée.
Le tilleul T18/20 mort est remplacé.

Madame Mabit maître d'œuvre nous informe par mail en date du 22 février 2019 que l'entreprise Vernat a procédé à la mise en place de sable sur les cheminements piétonniers.

La reprise de l'enrobé le long de la bordure en corten devant le n°26 doit être repris la semaine prochaine.

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se rendre sur place pour constater la bonne réalisation des reprises et de signaler toutes malfaçons.

Pour l'éclairage public, il reste une lanterne en façade à poser sise 43 rue du Dr Bretonneau, une convention est en cours de rédaction par le SIEL.

Concernant l'enfouissement du réseau basse tension, un poteau béton est toujours en place 65 rue du Dr Bretonneau malgré les relances de Madame le Maire.

Lavoir :

Nous sommes en attente de l'avant-projet réalisé par SATIVA Paysage.

Le rendez-vous avec le propriétaire des parcelles riveraines est en cours d'obtention.

Site internet :

La rédaction du site internet par nos soins et la recherche d'un graphiste sont mis en sommeil du fait d'un surcroît de travail.

L'absence de personnel à la mairie oblige Madame le Maire à effectuer l'accueil en présentiel ainsi que l'ensemble des tâches administratives en plus de la gestion des dossiers en cours.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Logement communal :

L'ensemble des travaux de peinture est terminé pour le logement au 3 place de la mairie, l'entrée de l'APC et l'escalier.

Un poster décoratif est venu agrémenter le hall d'accueil de l'APC.

L'entreprise d'électricité chauffage Sarl Leboeuf Fillon vient poser les radiateurs cette semaine.

L'agent technique communal effectue quelques petits travaux (remplacement des systèmes d'aération, joints d'évier...) ainsi que l'ensemble du ménage.

La location du logement est soumise au respect de la convention conclue entre la Commune et l'état.

Elle fixe entre autre des obligations sur le mode de calcul du loyer et un plafond de revenus pour le locataire.

Ces informations manquantes au dossier, empêche la parution de l'annonce pour trouver un locataire, une recherche est en cours.

La convention prendra fin en juin 2021.

ORDRE DU JOUR

Projet de délibération n°1/27-02-19 Modification de la liste des adhérents au SIEIL

Madame le Maire expose que la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire a approuvé par délibération de son Conseil communautaire du 23 octobre 2018, son adhésion au SIEIL pour la compétence « éclairage public » à compter de cette date.

Elle informe que le Comité syndical, réuni le 11 décembre 2018, a voté les modifications des statuts du SIEIL s'agissant de cette demande d'adhésion.

Elle précise que l'ensemble des communes adhérentes sont consultées afin d'approuver cette nouvelle adhésion conformément à l'application des articles L5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sous un délai de 3 mois avant validation par arrêté préfectoral de la nouvelle composition de la liste des adhérents du SIEIL.

Madame le Maire demande, au Conseil municipal en qualité de membre adhérent au SIEIL, de bien vouloir accepter cette nouvelle adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix exprimées :

- vu les statuts du SIEIL approuvé par arrêté préfectoral en date du 7 juin 2017,
- vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-5, L.5211-18 et suivants,
- vu la délibération de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire en date du 23 octobre 2018,

Accepte l'adhésion au SIEIL pour la compétence Eclairage Public de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire.

Projet de délibération n°2/27-02-19 ATTRIBUTION des Marchés de Travaux

➤ Aménagement Parc Municipal

Vu le code des marchés publics,

Vu le résultat de la consultation des entreprises réalisée en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 du Code des Marchés Publics, et après analyse des offres reçues pour les 2 lots.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises :

- **CAP VERT PAYSAGE pour le lot n°1 : VRD, plantations, mobilier** dont le montant de base s'élève à 234 847€ HT avec la prestation supplémentaire « Arrosage automatique » d'un montant de 10 918€ HT
- **SITE EQUIP SAS pour le lot n°2 : serrurerie** dont le montant de base s'élève à 10 060€ HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces marchés.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.

Projet de délibération n°3/27-02-19 VOTE DE SUBVENTIONS 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide d'octroyer les subventions ci-après :**

1	Association COUP DE POUCE - Bléré	160.00
2	Comité de Jumelage BLERE-GARREL – (canton de Bléré)	80.00
3	ADMR de Bléré	200.00
4	Office de Tourisme Chenonceaux-Bléré	150.00
5	Route touristique de la vallée du Cher	40.00
	TOTAL	630.00

6	Coopérative Scolaire de CHENONCEAUX	400.00
7	Subvention sorties scolaires	1000.00
	TOTAL	1 400.00

Le Conseil Municipal souhaite reporter la question concernant l'adhésion de la commune à l'Association « Les amis du Cher canalisé ».

Projet de délibération n°4/27-02-19 Registre paroissiaux

Madame le Maire expose qu'en 2013 la commune a fait réaliser des devis pour la restauration de ses 3 registres paroissiaux couvrant la période 1621-1772. Ces devis ont été réactualisés en 2014, 2015 et 2016, puis malgré les relances aucune suite n'a été donnée.

Actuellement ces registres sont conservés en l'état aux Archives départementales. Ils peuvent être restitués à la commune si elle le souhaite, après restauration à sa charge.

Madame le Maire précise que pour toujours bénéficier de la subvention accordée par le Conseil Départemental, il faut réactualiser les devis.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :

DEMANDE une réactualisation des devis

SOLLICITE le renouvellement de la demande de subvention au Conseil départemental

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Projet de délibération n°5/27-02-219 Suppression de la haie de lauriers SNCF

Madame le Maire rappelle qu'une lettre a été adressée à la SNCF pour obtenir l'autorisation de supprimer les 200 mètres de lauriers longeant le quai de la gare de Chenonceaux (voie en direction de Tours).

La Direction Territoriale Centre Val de Loire du Réseau SNCF souhaite l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Suite à une visite sur site des Services de l'UDAP, un avis favorable à cette suppression de haie va être transmis à la SNCF.

Madame le maire annonce que l'entreprise Touraine Environnement a été consultée et expose le devis correspondant à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE les travaux relatifs à la suppression de la haie

RETIENT l'entreprise Touraine Environnement de Chisseaux

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis pour un montant de 2026,22€HT

Traitement charpente d'un bâtiment communal

Madame le maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir constaté des attaques dans le bois de la charpente au-dessus de la salle du Conseil et des mariages, qui correspond au grenier du logement communal au 3 place de la mairie, elle a demandé à l'entreprise de charpente couverture Leloup de procéder à l'examen de cette charpente et de fournir une proposition de devis.

D'après l'artisan il s'agit de capricornes et l'ensemble doit être traité par injection et pulvérisation.

Son devis s'élève à la somme de 1660€ HT

Les Conseillers municipaux souhaitent étudier d'autres devis.

Prestation gestion des archives communales

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de reporter cette question à une date ultérieure, des études sont en cours de réalisation.

Ecole

Compte-rendu du dernier Conseil d'école présenté par Mesdames CHOTTIN et CABALLERO.

Elles expriment leur malaise concernant les réunions de Conseil d'école, où la commune de Chenonceaux est mise en cause de manière récurrente, sur la gestion de ses bâtiments mis à disposition de l'école, et dans les choix budgétaires qu'elle prend dans le cadre du fonctionnement du RPI.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de certains parents d'élèves de Civray de Touraine elle leur accordera un entretien en mairie le mardi 12 mars 2019 à 18h30.

Madame CHOTTIN Vice-présidente en charge de la vie scolaire et Madame CABALLERO Conseillère, seront présentes pour entendre les parents d'élèves.

Orientations budgétaires

Madame le Maire présente les orientations budgétaires pour l'année 2019.

Elle propose, que les travaux d'aménagement et de mise en conformité du camping en cours d'étude soient reportés au budget 2020, et concernant l'ex-poste, qu'une étude reste au budget 2019.

Manifestation Culturelle du 6 et 7 juillet 2019

Propositions d'animation musicale

Comme convenu lors du Conseil Municipal du 31 janvier 2019, les liens des différentes Compagnies ont été transmis pour avis à chaque Conseillers Municipaux par courriel. Madame le Maire informe qu'aucun avis n'est arrivé en mairie. La demande est renouvelée.

La chorale « Les divagabondes » contactée par madame le Maire n'est pas disponible à la date du 7 juillet 2019, cette prestation de 1h30 d'un montant de 800€ avec un cœur de 25 femmes et un accordéoniste pourra être étudiée à l'occasion d'un autre évènement.

- Informations diverses -

Écoulement d'eau

Madame le Maire informe que suite aux importants écoulements d'eau perdurant sur la voirie au niveau du 13 rue de la Baiserie, et après le passage du Syndicat d'eau de la Vallée du Cher , le réseau pluvial a été inspecté et son collecteur aspiré sans obtenir de résultat. La société ORIAD Centre ouest est intervenue pour cette prestation et le curage du bas de la rue creuse jusqu'au 30 rue du Dr Bretonneau pour un montant de 402,60€ TTC. Madame le Maire a demandé un devis pour un repérage du réseau pluvial recevant cette eau.

Litige

Madame le Maire rappelle et expose la suite des faits concernant le litige avec l'entreprise Le Bon Laboureur pour de l'eau dans la cave du restaurant. Le ruisseau rue de la roche recevant du pluvial est mis en cause par le riverain. Les recherches se poursuivent et les autorités compétentes vont être contactées pour accompagner la commune dans les réponses à apporter. Le Conseil Municipal est informé de la seconde convocation à expertise qui s'est tenue le 25 février 2019, un fait nouveau évoqué par le propriétaire concerne la présence du champignon la mэрule dans la cave.

Demande

Madame le Maire donne lecture de la lettre de Madame CHESNEL Aline et de Monsieur Jérémy CHAUSSEPIED demeurant 9 rue des Rossignolières à Chenonceaux, dont l'objet de leur demande est l'acquisition d'une partie d'un chemin communal. Cette question sera abordée en commission ultérieurement.

Consultation

Madame le Maire propose concernant la consultation nationale, de transmettre à la Préfecture les revendications et propositions de chacun. Les Conseillers municipaux sont invités à les transmettre par écrit à la mairie.

- Questions diverses -

Prochain conseil Municipal : Mercredi 27 mars 2019 à 19h.

La séance est levée à 22h.